



LA LETTRE DU CAUE77 N°9 - JUIN 2018



Édito



Jérôme Guyard
Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry,
Conseiller départemental du canton
de Saint-Fargeau-Ponthierry,
Président du CAUE77

La loi sur l'architecture qui a créé les CAUE dit que l'architecture est l'expression de la culture et la diffusion d'une culture architecturale doit être une des priorités d'action de notre association ; mais la culture ne se cantonne pas à l'architecture. Le CAUE77 est concerné par tout ce qui l'intègre et la dépasse : l'urbanisme, l'environnement, le paysage.

Ce numéro qui inaugure une pagination plus importante, fait la démonstration à travers quelques exemples que l'angle culturel est à la fois permanent et central pour assurer la réussite des projets de tous ordres. Réussite en terme de réponse aux attentes des maîtres d'ouvrage mais aussi de prise en compte des techniques, des formes, des opportunités, des libertés possibles.

Liberté indispensable pour s'imaginer le devenir des centres-villes, des villages, les façons d'en conserver l'attractivité. Liberté pour regarder autrement les matériaux, les savoir-faire

comme le démontre le dossier consacré à l'utilisation du chaume dans le bâtiment. Enfin, liberté d'approche de l'architecte pour proposer une forme enviable, actuelle, à des nécessités de densification en centre-bourg comme le démontre l'exemple donné dans les pages qui suivent.

La culture est à réactualiser en permanence ; une des missions de notre association est d'encourager, accompagner la liberté de création, la liberté d'entreprendre qui aide à remettre en cause ce qui devient trop facilement des évidences, liberté d'aménager notre territoire seine-et-marnais en lien avec les exigences d'aujourd'hui et non avec celles d'hier. ■

Bonne lecture





Vivre agréablement en ville c'est... pouvoir prendre son vélo facilement.

Attractivité des centres-villes, vacance commerciale, politiques locales

« La revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs apparaît désormais comme une question politique de première importance. Longtemps peu visible, ou ramenée à des évolutions purement locales et circonscrites, elle est dorénavant perceptible dans la quasi-totalité des villes et bourgs de France. » propos introductif du rapport d'information remis en juillet 2017 par les sénateurs Rémy Pointereau et Martial Bourquin. (1)

Les constats détaillés dans ce rapport récent sont une synthèse claire d'un problème qui s'est rapidement aggravé ces quinze dernières années. Des analyses bien conduites doivent pouvoir donner les solutions. Le rapport en liste un certain nombre. Mais il n'évoque pas l'origine de cette dégradation qui pose clairement la question de la compatibilité entre les différentes échelles de politiques territoriales.

Vacance commerciale : 300 % d'augmentation en 15 ans

Quelques chiffres : le taux de vacance commerciale (2) atteint en moyenne 9,5 % en 2015, avec des pointes à 20 % qui font passer les centres-villes concernés dans la catégorie des « relégués », voire des « déclassés ». Dans la phase de diagnostic, les typologies de vacances doivent être repérées : celles qui se concentrent aux franges des axes marchands, qui touchent et dégradent un seul axe, qui concernent l'ensemble de la ville à l'exception de la principale artère commerçante, ou enfin celles qui touchent tout le centre-ville. Le constat le plus alarmant concerne la temporalité



Vivre agréablement en ville c'est... soigner l'image.

du phénomène : l'aggravation est nette et continue depuis les années 2010. Ainsi le nombre de villes en situation très défavorable est passé de 23 en 2001 à une centaine en 2015 dans les villes petites et moyennes, soit une augmentation de plus de 300 % en une petite quinzaine d'années.

Des causes bien identifiées

La vacance commerciale est un des signaux de la fragilisation des centres-villes. Vouloir l'endiguer nécessite des politiques coordonnées dans différents domaines : dégradation du bâti, difficultés d'accessibilité et de stationnement, baisse de la population et paupérisation, concurrence des grandes surfaces en périphérie. Ce



Vivre agréablement en ville c'est... faire certaines courses à pied ou pouvoir se faire livrer facilement.



Diversifier et faire durer les animations

Beaucoup de bonnes idées d'animation ont déjà été expérimentées. Ce qui fait défaut est moins leur originalité que leur coordination, leur durée dans le temps, et donc les énergies pour les mettre en œuvre. Pour mémoire on peut lister : événements de tous types organisés par les commerçants, kiosques pour journaux, bouquinistes, ou prestations diverses (commande de services à domicile, retrait de livraisons), marchés spécialisés, événements sportifs ou artistiques, décoration des vitrines, expositions dans les cellules commerciales vides, aire de jeux surveillée pour les enfants intérieur/ extérieur, service voiturier en entrée de zone piétonne, restauration rapide du type food-truck, etc. Cette liste non limitative illustre la nécessité d'espaces publics ayant une réelle polyvalence d'usage, ce qui signifie une simplicité de traitement, un accès facile par tous types de véhicules, une absence de fragilité, un bon confort (mobilier, éclairage, accessibilité).

« Il faut arrêter l'expansion des villes. Préférer l'implosion à l'explosion. L'explosion actuelle des villes fait tache d'huile : en s'étalant on perd en qualité. Il faut récupérer, travailler à l'intérieur des villes, ramasser ses efforts et s'acheminer vers une reconnaissance de la ville ancienne, contaminée – au sens positif – par le moderne. »

Renzo Piano, *Journal d'A*, juin 1991.

dernier facteur, souvent mis en avant comme cause centrale des problèmes, doit être étudié dans une perspective plus large intégrant et pondérant les différents facteurs. On peut ajouter à cette liste la faible qualité patrimoniale ou architecturale du bâti, le petit nombre ou l'absence de lieux de convivialité, la fragile diversité des commerces présents et le peu d'efforts entrepris pour se rendre attractifs, une absence d'efficacité des associations de commerçants. La fuite des équipements attractifs et des services du quotidien détourne logiquement les consommateurs et les habitants des centres. « *C'est particulièrement vrai pour l'offre de soins, médecins et pharmaciens, mais aussi notable pour les professions libérales (notaires, avocats, etc.)* ». L'analyse faite dans le rapport est moins convaincante lorsqu'est dénoncé « l'implantation de certains commerces qui brisent les parcours de chalandise comme un trop grand nombre de salons de coiffure ou de magasins d'optique ». Si on se prive des commerces dégagant une bonne rentabilité malgré de nombreuses contraintes, on risque de se priver des ressources nécessaires à la survie même des centres...

Restez connecté à votre centre commercial

Retrouvez sur AUSHOPPING

- ... les promos
- ... les produits
- ... les animations
- ... les infos pratiques
- ... vos cartes de fidélité
- ... les boutiques

Préparez votre shopping sur AUSHOPPING.COM et son application

Disponible sur:

Google Play App Store

Services et accessibilité : panneau d'information en entrée de magasin Auchan.



Vivre agréablement en ville c'est... favoriser les marchés, les commerces, y compris ambulants.



Attractivité des parcs et jardins ? Tout sauf une évidence, des questions à se poser

Parmi les facteurs d'attractivité d'un centre-ville, pour les habitants et ceux qui y passent, on peut compter les parcs, squares et autres promenades plantées. Leur surface n'est pas le critère majeur mais plutôt l'aspect, l'accessibilité, le sentiment de sécurité, le confort, la diversité des publics pris en compte dans les aménagements, etc. Le parc des Capucins à Coulommiers, le parc du château à Fontainebleau, le parc de Bel Ebat à Avon, le square Chenonceau à Meaux constituent des atouts indéniables par leur présence dans ou en bordure du centre-ville. Inversement, les espaces verts « courants d'air » des grands ensembles, jamais vraiment conçus ni entretenus comme des jardins, sont devenus au fil du temps des charges sans contrepartie réelle d'agrément et peuvent servir de référence négative. Un vert presque inutile, de pure fonctionnalité, ne servant qu'à remplir l'espace entre les barres, diluer une densité qu'on craignait, et apporter un « bon air » et une lumière qu'on voulait maximale sinon aveuglante. Une critique que l'on peut faire à l'encontre de certains espaces verts récents qui ne sont que des dépendances techniques réglant telle ou telle problématique environnementale (la rétention d'eau le plus souvent). Cette contrainte programmatique pénalise souvent ces espaces, les empêchant d'intégrer d'autres critères d'agrément favorables à leur attractivité.

Une bonne perception des centres-villes par le public

Les résultats d'une enquête réalisée en 2016 par l'institut CSA donnent des indications incitant à l'optimisme à condition d'entendre les demandes. Une large majorité des sondés déclare être attachée aux centres-villes (59 %). Chez les 18-24 ans cette proportion monte à 65 %. Le centre-ville est d'abord un lieu d'achat, de rendez-vous (médecin, coiffeur, etc.), mais c'est aussi un lieu pour se promener, flâner (42 %), se retrouver dans des lieux conviviaux (35 %). Ces dernières attentes posent la question de leur existence même : y a-t-il vraiment motif à flânerie, promenade, moment convivial ? Quelle pérennité pour ces lieux, ces ambiances, quelles pistes de création, d'amélioration ? A ce stade du diagnostic, nombre de villes pourraient faire le constat que la réponse est non, que rien n'a jamais été fait pour donner envie de s'arrêter et regarder où on est, qu'il ne suffit pas d'avoir quelques façades moyenâgeuses pour attirer et retenir le passant. Les goûts et les attentes changent, la culture du moment, le « contemporain » ont des attraits qui méritent de dégager de la place dans tous les sens du terme, sur le terrain et dans les références culturelles auxquelles chacun se réfère.

Un contexte réglementaire à modifier

La liste donnée au paragraphe « des causes bien identifiées » fournit en négatif la trame des projets et politiques à mener pour tenter d'y remédier. Mais encore faut-il que les moyens réglementaires le permettent. Or c'est l'inverse qui se produit dans de très nombreux cas. Le rapport reprend différentes propositions faites par Villes de France publiées en mars 2016. On peut en citer quelques-unes d'ordre architectural, urbanistique, qui touchent à l'accessibilité, à la couverture numérique. Ainsi il est proposé « d'assouplir les dispositions réglementaires concernant les secteurs sauvegardés, [...] mieux sensibiliser les architectes des bâtiments de France aux dimensions économiques et sociétales de la réhabilitation patrimoniale, notamment sur la question des coûts, [...] élargir le processus de réflexion aux propriétaires des locaux commerciaux pour une action réelle sur les loyers et les modernisations des surfaces de vente (accessibilité des personnes à mobilité réduite), [...] généraliser la couverture



Vivre agréablement en ville c'est... mettre en place des mobiliers adaptés à tous publics.



Vivre agréablement en ville c'est... pouvoir choisir entre tranquillité ou lieux de convivialité.

« L'architecture doit être habitable. On ne peut pas faire des trois pièces de 55 m² ! L'homme des villes a besoin d'espace. Un logement sans jardin, sans terrasse, ou très grande loggia est invivable en ville. »

Paul Chemetov, *Le Moniteur*, 16 février 2016.



Vivre agréablement en ville c'est... saisir toutes les occasions pour renouveler l'habitat, améliorer son confort.

numérique des cœurs de ville en développant un WIFI libre d'accès, [...] etc. On évoque également « la création de zones franches commerciales dans des périmètres restreints au cœur des petites villes en difficulté ».

Des exemples proches

Concernant les implantations de grandes surfaces commerciales concurrentielles du centre-ville il est possible de s'inspirer d'exemples étrangers. En Angleterre, les projets doivent passer des tests dans lesquels la démonstration doit être faite que la surface commerciale envisagée est implantée au meilleur endroit. La local-

Impératif économique et politiques locales

« Plutôt que l'enjeu de la compétitivité c'est celui de l'attractivité qui apparaît aujourd'hui majeur pour la santé de nos territoires. Les revenus de l'économie résidentielle pèsent, en moyenne et partout, plus du double des revenus tirés des activités productives exposées à la concurrence mondiale ou simplement interrégionale. » (1)

En quelques lignes est clairement posé un des enjeux majeurs des finances locales, c'est-à-dire comment augmenter les revenus de l'économie résidentielle, ce qui n'a rien à voir avec le PIB local. Dans cette recherche, qui n'est donc pas celle des mètres carrés d'entreprise, les pistes sont multiples mais une a déjà fait ses preuves, celle liée aux revenus des personnes : « Les pensions de retraite constitueront un facteur majeur de dissociation entre production et revenu des territoires et un des principaux éléments de la croissance du revenu local. » (1) Ces revenus sont sources d'emplois non délocalisables avec les services de tous types pouvant être proposés.

(1) Laurent Davezies, *La République et ses territoires, la circulation invisible des richesses*, Seuil, 2008. Un ouvrage très court, très clair pour avoir une autre vision de la création de richesses à l'échelle locale.





En Seine-et-Marne « lotissement fermé » récent.



Vivre agréablement en ville c'est... mettre en place des mobiliers adaptés à tous publics.

En cas d'échec

La ville clôturée, ghettoisée, solution simple, sécurisée, rassurante, peu coûteuse, n'a jamais cessé de se poser en rivale de la ville ouverte, vivante mais complexe à gérer. La première revient en force et s'étend là où on l'attendrait le moins. De nombreux paramètres se conjuguent pour qu'elle puisse à nouveau s'imposer. L'avenir des centres urbains se jouera dans cette concurrence, plus que dans le pourcentage de vacance commerciale. Ne pas le comprendre c'est s'exposer à voir progressivement les centres commerciaux proposer la sociabilité que les centres-villes n'auront pas su préserver. Ils savent et sauront toujours mieux en exploiter le potentiel marchand. En l'annexant ils réduiront à néant les investissements et le capital symbolique accumulés dans les centralités historiques. L'accélération récente de la vacance commerciale aura peut être servi d'alerte. ■

Bertrand Deladerrière

sation en centre-ville doit obligatoirement faire partie des variantes étudiées, et elle est prioritaire sur toutes les autres. S'il est démontré que le centre-ville ne permet pas d'accueillir les surfaces nécessaires, l'implantation en périphérie est alors étudiée plus en détail, avec un comparatif avantages/inconvénients des différentes localisations orientant vers le meilleur choix.

Intensité de la vie sociale, l'enjeu déterminant ?

« Si le commerce est la composante la plus visible dans le dynamisme d'un centre-ville, il faut aussi veiller à agir sur la mobilité, l'aménagement de l'espace public, ainsi que sur l'habitat. Pour vivre, un centre-ville doit gérer des flux. » Pierre Creuzet, directeur fondateur de l'association Centre-Ville en Mouvement.

La question est posée, à laquelle chacun donne sa réponse : qu'est ce qui fait la ville ? Lui donne son attrait ? Qui manquerait le plus ? Les commerces ? Ou la vie sociale rendue possible par la densité ? Une évidence : les commerces ne participent qu'à l'animation commerciale, que ce soit dans un centre historique ou une galerie marchande périphérique. Par contre la vie sociale dans l'espace public, rendue possible par la densité et la proximité, alternative unique à la solitude des périphéries, seuls les centres urbains peuvent aujourd'hui y répondre. Mais en veut-on ? Veut-on revoir des enfants jouant dans la rue en toute sécurité ? Des personnes âgées échappant à leur solitude sur les mêmes bancs que des adolescents bruyants ? Des balcons habités, un voisinage très proche, de la promiscuité ? Et donc un savoir-vivre en société, des règles précises, des moyens nécessaires à leur application.



Vivre agréablement en ville c'est... pouvoir choisir entre tranquillité ou lieux de convivialité.

Notes

(1) Ce rapport liste différents objectifs, parmi ceux-ci : identifier les problématiques pertinentes et analyser quelle serait la part de la seule simplification normative, et établir une liste de réformes à expertiser. En somme faire le point sur tout ce qui peut être entrepris et réformé dans le domaine réglementaire. Objectif ambitieux mais atteignable tant qu'il s'agit de proposer des réformes jugées nécessaires. Moins évident de les expliquer, les faire adopter. (2) taux de cellules commerciales vides à un moment donné rapporté au nombre total des cellules commerciales d'une aire donnée.

Portail internet « cœur de ville » piloté par la direction générale des entreprises (DGE) du ministère de l'économie et des finances.

Association Centre-Ville en Mouvement, créée en 2005, qui vise à soutenir ses membres dans leurs projets d'innovation et de redynamisation. Elle organise chaque année les Assises Nationales du Centre-Ville.

A lire : Prisonniers volontaires du rêve américain, Stéphane Degoutin, 2006, Éditions de la Villette, 398 pages. Une description vécue de l'intérieur de la ville des ghettos dans toute sa diversité : des plus riches aux plus pauvres, des plus ouverts aux plus fermés, des plus dangereux aux plus sécurisés. Se lit comme un roman.

La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation, J. Donzelot, Esprit, mars 2004.





Chaumière à Barbizon, aquarelle, Théodore Rousseau, vers 1845.



Maison contemporaine à Zoetermeer, Pays-Bas, Arjen Reas, architecte.

« *Chaume : une technique durable à redécouvrir. La toiture en chaume peine à se développer dans la construction moderne française contrairement aux pays du Nord. Une injustice compte tenu des propriétés du matériau.* » Delphine Renardet, Les cahiers techniques du bâtiment, février 2013.

Toits de chaume

Ce constat laconique interroge : à un moment où l'on cherche des matériaux, des techniques, des filières durables et locales, en voilà une qui réunit toutes ces qualités et ne connaît aucun renouveau en Ile-de-France. Cette disparition quasi totale est même surprenante tellement le chaume appartient à la culture architecturale régionale. Comme si on avait voulu ranger définitivement cette technique au rayon des archaïsmes folkloriques d'un autre temps, indigne de notre « modernité ». Le retour en arrière semble même impossible tellement les a priori culturels semblent insurmontables. L'histoire du chaume est-elle finie ? Peut-être. Avant d'en faire son deuil, il reste utile de poser encore une fois la question de son intérêt.

De quoi parle-t-on ?

Le chaume désigne toutes sortes de tiges de céréales propres à couvrir un bâtiment. Le chaume est la tige sèche ou paille des graminées cultivées comme le seigle. Au 5^e millénaire avant notre ère, les agriculteurs du néolithique produisaient déjà leur paille de céréales. En complément ou en remplacement, beaucoup de plantes pouvaient être utilisées si elles étaient correctement préparées et appliquées. Les plantes marécageuses (roseaux, scirpes, carex) et les plantes des landes telles que bruyère et genêt étaient probablement utilisées là où elles étaient abondantes. Une faible proportion de toutes ces plantes ont vraiment une bonne tenue dans le temps. Celles ayant de longues tiges creuses ou des feuilles avec des surfaces hydrofuges sont les plus durables : même très compactées elles séchent rapidement après la pluie. C'est durant le Moyen Âge que l'utilisation de plantes sauvages a très fortement régressé.

Mise en œuvre

On nettoie d'abord la paille pour enlever les herbes et toutes les saletés. Des gerbes régulières sont liées et mises à l'abri dans l'attente de leur emploi. La longueur de la paille, variable selon

le lieu et le type de culture, dicte la technique de pose. Le seigle a l'avantage de donner une paille imputrescible et souple. L'épaisseur peut varier de 25 à 30 cm et le poids entre 25 à 35 kg au m². La pente du toit doit être à minima de 40 % pour une bonne durabilité. La facilité de l'approvisionnement et de la mise en œuvre a fait que pendant longtemps chacun pouvait récolter sa paille, la préparer, la conserver, couvrir ou réparer son toit avec l'aide des voisins.

Un peu d'histoire

La chaumière de Blanche-Neige a beau être devenue une sorte d'icône de la maison à travers le monde grâce à Disney, elle a presque totalement disparue des paysages. Au Moyen Âge, des villes entières étaient couvertes en chaume et au XVII^e siècle, c'était le mode de couverture dominant du bâti rural. Il était encore utilisé sur de grands bâtiments civils ou religieux (églises, châteaux, maisons de maître, etc.). Ces toits ont été progressivement transformés pour les adapter à la tuile plate qui se diffuse au XIX^e siècle dans les campagnes. Il ne reste pour évoquer ce passé que quelques chaumières marquant les débuts du style néo-rural



Maison contemporaine à Zoetermeer, Pays-Bas, Arjen Reas, architecte.



Maisons et bâtiments publics à Paluel, Seine-Maritime. Agence CoBe Architecture.



Une solution économique pendant longtemps

Le prix dépend évidemment de l'épaisseur, de la complexité de la mise en œuvre et de la région, suivant qu'il y a ou pas la présence d'entreprises spécialisées et une production locale de chaume. Le prix actuel, d'environ 150 euros/m², est proche de celui d'une toiture en zinc et un tiers plus cher que

celui d'un toit plat. La durée de vie, d'environ 40 ans, dépend de l'angle de la pente du toit. Les coûts actuels ne sont que la conséquence d'une disparition de la filière ; ils peuvent être abaissés avec une augmentation de la demande. Pour comprendre l'importance du chaume autrefois il suffit de rappeler qu'au XVIII^e siècle un toit en chaume coûtait moitié moins cher qu'en tuiles et le tiers de l'ardoise. Un hectare de seigle pouvait suffire pour la couverture d'une habitation courante. Pour économiser le matériau on pouvait disposer au premier rang en bas de toiture des fougères ou des genêts.

Dans le nord de la France, après la récolte, un droit de glanage des pailles donnait aux pauvres de quoi bâtir ou réparer leur toit.

La question du feu

La disparition du chaume doit beaucoup aux incendies. Pendant longtemps les raccords aux souches de cheminées étaient des points critiques majeurs. Avec des solins de mortier ou des mottes de terre, on cherchait à éloigner le plus possible le chaume des souches. Cette fragilité a rendu le chaume indésirable en ville dès le Moyen Âge. Une des premières ordonnances anti-chaume est prise en 1212 à Londres, à peine deux semaines après qu'un incendie a détruit une grande partie de la ville.

Mais quelques toits témoignent aussi d'une durabilité remarquable. En Angleterre, le plus ancien date du début du XIV^e siècle. Il

des années 70-80. Cette histoire est à peu près identique partout ailleurs en Europe, où cette technique s'est perfectionnée pendant quelques millénaires. Il en reste quelques témoignages démontrant l'originalité et la variété des solutions pour s'adapter aux contraintes climatiques (par exemple dans des régions très ventées le chaume était maintenu par des cordes disposées à intervalles réguliers et passant de part et d'autre du toit. A ces cordes étaient nouées des pierres).

Des qualités isolantes évidentes

Le chaume permet d'obtenir une toiture qui « transpire » très bien, mieux qu'aucune autre, tout en ayant une très bonne performance thermique, en hiver comme en été (faible échauffement et fraîcheur maintenue). L'isolation pouvait être améliorée avec la mise en place d'une sous-couche d'herbe sous le chaume. « Des rouleaux d'herbes emmêlées et compactées formant une sous-couche consistante d'environ 3 cm d'épaisseur, 6 mètres de longueur et 75 cm de largeur sont découpées. L'herbe est battue pour en retirer la terre. Les rouleaux sont ensuite étendus sur un lit de branches. Leur poids était généralement suffisant pour les maintenir sur le toit mais ils étaient parfois attachés au lattis. » Revue *Maisons Paysannes de France*, hors série 2017. En Flandre, on utilisait de la paille comme isolant sous la couverture de tuile. Aujourd'hui, l'utilisation de bottes de paille renoue avec cette tradition mais dans un dispositif beaucoup plus lourd et moins perméable.



Le Hameau de la Reine à Versailles.



Le Hameau de la Reine à Versailles.

Une rénovation exemplaire, le hameau de la Reine à Versailles

Voulu par la reine Marie-Antoinette, il est l'œuvre de l'architecte Richard Mique qui établit les plans en 1783. Il s'inspire des dessins du peintre Hubert Robert et du hameau réalisé par le Prince de Condé à Chantilly huit ans plus tôt. Treize bâtiments (ferme, colombier, boudoir, grange, moulin, maison pour le garde, maison de la Reine, etc.) entourés de jardinets, de potagers sont disséminés autour d'un lac. Une exploitation agricole est organisée et les produits sont transformés sur place. Il est achevé à peine deux ans avant la Révolution. Il a été restauré et ouvert au public en 2006. Cette restauration remarquable en fait aujourd'hui une référence exceptionnelle en Île-de-France pour les toits en chaume. A noter que les toitures d'un même groupe de bâtiments – par exemple la ferme – sont réalisées avec différents matériaux, chaume, tuiles plates et même bardeaux de bois. Ce mélange raconte bien la diversité ayant pu exister autrefois. Ce hameau est en même temps une référence architecturale : le style néo-rural y est interprété de façon inédite, dans une œuvre au charme subtil, savant, qui surprend. Ce hameau a une immense postérité : l'essentiel de nos lotissements de maisons individuelles ont démocratisé, banalisé, à partir du XIX^e siècle, le rêve d'un épanouissement familial et social dans un cadre champêtre.

recouvre un bâtiment où la fumée mal évacuée depuis le foyer de la cheminée a produit une épaisse couche de suie. Cette couche de chaume d'origine n'a jamais été remplacée dans les reprises ultérieures. Les dépôts de suie s'y sont accumulés au fil des

siècles et ont protégé du feu, des insectes et des champignons. Aujourd'hui, grâce à des outils plus performants qu'autrefois, la pose est plus compacte. Cette étanchéité renforcée rend la combustion pratiquement impossible.

Les autres raisons du déclin

Un ensemble de facteurs cumule leurs effets pour faire disparaître les toits de chaume et rendre leur présence anecdotique, voire déplacée. Le courant hygiéniste né au XVIII^e siècle s'acharne : on dit que le chaume est insalubre, retenant et diffusant les germes de maladies multiples. Ce courant d'idées se prolonge au XIX^e siècle avec le dégoût pour un matériau jugé archaïque et un éloignement progressif du pittoresque romantique. Parallèlement les besoins en main-d'œuvre en ville aggravent l'exode rural. Ainsi, partent les couvreurs et tous ceux qui assuraient la production du chaume, en particulier dans les grands domaines. La concurrence croissante du blé d'importation, l'évolution des variétés cultivées font baisser les volumes de paille. La qualité de la paille se détériore : les variétés de blé cultivées qui faisaient couramment plus de 1,40 m de hauteur sont remplacées par des variétés à tiges courtes pour un meilleur rendement en grain. L'utilisation de moissonneuses qui cassent la paille, la rend inutilisable. On perd ainsi la matière première indispensable. Enfin, l'amélioration du réseau routier et les nouvelles voies ferrées permettent d'approvisionner facilement toutes les régions, réduisant la dépendance aux produits locaux et stimulant l'agressivité commerciale des fabricants d'ardoises ou de tuiles. Ils sont soutenus par les compagnies d'assurance qui préfèrent ces matériaux jugés moins risqués.

Un bilan environnemental excellent

Ce bilan est évidemment excellent si on le mesure sur le cycle complet de la toiture (production de la matière première, emballage, transport, mise en œuvre, entretien, démontage). Le chaume est facile à recycler de façon utile, comme mulch par exemple dans les espaces jardinés publics ou privés. Concernant les eaux de ruissellement le chaume joue un rôle de régulateur : pas besoin



Restaurant Courtepaille à Brie-Comte-Robert, un témoignage devenu rare de l'architecture néo-rurale des années 70. Un bâtiment-signe qui faisait la promotion de matériaux renouvelables avant l'heure, en même temps qu'il en caricature le potentiel architectural : le chaume c'est juste bon pour des formes bien rondes, pour raconter des histoires de cabane et de village gaulois.

Les artistes témoins d'une disparition

Avec le développement de la peinture de plein air tout au long du XIX^e siècle, puis la photographie, les toits de chaume vont être très documentés. Au fur et à mesure qu'ils disparaissent dans le paysage ils apparaissent dans l'art comme les témoignages d'un temps, d'une ruralité à la fois idéalisée et méconnue. La fantaisie des formes de toits, la diversité d'aspect du chaume neuf ou au contraire vieux, noirci, recouvert de mousse, sont le sujet central de nombreuses œuvres. Dans l'art de ce XIX^e siècle largement dominé par le romantisme, le toit de chaume est un motif idéal pour illustrer, à côté du château moyenâgeux, des églises gothiques et des arbres centenaires, les temps anciens définitivement condamnés par la modernité industrielle, l'architecture métallique, les toits en tuile, en ardoise, en zinc et bientôt en béton.

de gouttière, il fixe un volume important d'eau qui ne rejoint pas le sol, s'égoutte lentement ou s'évapore. C'est un matériau qui résiste bien à la grêle, au vent, et ne laisse donc jamais se créer de grandes voies d'eau en cas d'orages ou tempêtes violentes. Enfin, argument majeur, c'est une ressource pouvant être totalement relocalisée et ne nécessitant aucune industrie de transformation. La mise en oeuvre est artisanale avec un matériau agréable à manier. Toutes ces qualités n'ont pas pu sauver le chaume parce que l'époque qui l'a « oublié » ne prêtait aucune attention aux problématiques environnementales. Les préoccupations ont changé mais pas la vision culturelle, les arguments esthétiques et patrimoniaux. Pour mesurer le chemin à parcourir pour sa réhabilitation, il suffit de constater que le chaume n'est jamais cité dans les référentiels techniques faisant la promotion des matériaux « durables ».

La culture avant la technique : changer le regard

Avant d'en arriver à une pédagogie technique la dimension culturelle est à argumenter en priorité. Elle peut se faire à partir d'exemples récents où l'écriture architecturale renouvelle totalement la vision qu'on a de cette technique, comment on peut se libérer des formes connues et inventer. Est-ce suffisant ? Non, sans doute parce qu'une sorte d'indignité du chaume l'assimile à un matériau « pauvre » comparé à la tuile, l'ardoise, le zinc, matériaux « riches » qui l'ont supplanté. Pas de chance non plus du côté des rares références existantes qui pourraient contredire cette image - le hameau de la Reine à Versailles par exemple. Il cumule les handicaps symboliques : le luxe protégé, masqué par un matériau « pauvre ». Une forme vécue alors comme une provocation... Des réalisations récentes en France et en Europe font la démonstration de possibilités architecturales trop méconnues et donnent l'espoir d'un renouveau. Les étapes de ce renouveau paraissent aussi difficiles à franchir qu'une montagne d'a priori : renouveler le regard, réapprendre une tradition et un savoir-faire disparu, mettre en culture les surfaces nécessaires à un approvisionnement local, inscrire dans les règlements d'urbanisme la possibilité de renouer avec une tradition oubliée... Rien que ça. On peut commencer. ■



Fernand Quignon, La chaumière à la mère Boucault.



Les terrasses de Germigny-l'Évêque : exemple de densification en centre-bourg dans un périmètre à fort intérêt patrimonial

Maître d'ouvrage privé (projet en cours) : Monsieur et Madame De Taffin,
10 rue Saint-Fiacre, 77910 Germigny-l'Évêque.

Maître d'œuvre : SEMON VATIN Architectes,
1 bis rue du Coq Gaulois, 77170 Brie-Comte-Robert.

La densification des centres-bourgs est une des seules options possibles pour ralentir la consommation de terres agricoles et maintenir un nombre d'habitants suffisant en mesure de financer les équipements, les services, les commerces utiles à chacun. Le projet présenté fait la démonstration qu'il est possible, comme toujours, de concilier parfaitement des enjeux et contraintes que l'on oppose trop souvent : enjeux de densification, contraintes liées au caractère très patrimonial de certains sites. En Seine-et-Marne la fréquente richesse des centres anciens rend cette problématique récurrente. A Germigny-l'Évêque elle dépasse largement la moyenne et le périmètre de l'opération en est même un des points forts : le projet se développe à l'intérieur d'une propriété dont l'histoire, le foncier, sont totalement liés à ceux d'un château XVIII^e. Un château qui est venu occuper l'emplacement le plus favorable du site, à la rupture du plateau, en situation dominante par rapport à la Marne. La propriété est située à l'entrée Ouest du village, elle en dessinait la limite. Après-guerre, cette limite a été reportée plus à l'ouest et a été désorganisée avec la création d'une déviation et la mise en place progressive d'un tissu pavillonnaire très lâche sur de grandes parcelles boisées. Autour du château, un jardin : « *il a gardé tout le charme d'origine, celui*

d'un site exceptionnel. C'est une composition subtile en plusieurs terrasses orientées vers le nord et l'est : de la première on découvre la rivière en contrebas et de la seconde la silhouette du bourg ancien accroché à la pente. Ces terrasses organisent le raccordement des pentes naturelles du site, l'une perpendiculaire, l'autre parallèle à la rivière. Le château est installé au centre de la première dominant la Marne. » ()*. Coté village sur la rue principale un très beau dégagement permet le stationnement avant de franchir le portail. Un bâti divers à l'alignement vient fermer l'angle sud. Le projet se développe dans ce secteur en incluant l'ancienne maison de gardien.

Un constat essentiel pour conclure : ce projet fait la démonstration que des alternatives aux gros projets immobiliers existent, ce qui peut dissiper l'inquiétude légitime des élus préoccupés de voir leur village s'épanouir sans brutalité. Les propos des Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre disent les conditions nécessaires. Parmi elles : exigences, compétences, sensibilité, temps nécessaire pour la réflexion et la conception, sens du dialogue à tous niveaux.

(*) *Parcs et jardins de Seine-et-Marne*, Presses du village, 2004





**Interview de Monsieur Xavier de Taffin,
propriétaire, Maître d'ouvrage**

Une propriété à la fois ancienne et familiale ?

La propriété est dans la famille depuis 1530. Une ferme avec ses communs au départ et les annexes d'un moulin sur la Marne exproprié en 1830 environ car il allait gêner la navigation. Elle est restée dans son jus. Le château est plus récent, il date de la première moitié du XVIII^e siècle. Il est inscrit depuis le 29 juillet 2015 et il y a un gros programme de travaux à venir, étalé sur 5 ans, en lien étroit avec les services de l'État. Il ne reste seulement de la propriété d'origine que des communs qui ont été ensuite reliés au château, ce qui explique les différents styles facilement reconnaissables. La maison de plaisance du Baron Ménager a été retenue parmi les 250 dossiers à aider dans le cadre de la mission de Stéphane Bern et de la Fondation du Patrimoine. Il faut donc trouver de nouvelles sources de revenus pour faire face aux travaux et à sa pérennité.

**Le projet se concentre en limite de propriété,
au contact du centre-bourg ?**

Au départ il y a un parcellaire qui n'a plus d'usages précis, des parcelles longues et étroites, entre la rue principale, la rue Saint-

Fiacre, et la lisière du bois. Dans cette zone proche de la rue, on trouve des bâtiments hétéroclites, de très faible qualité et aujourd'hui totalement dégradés. Ils sont liés au passé agricole de la propriété. Ils sont séparés du reste des terres par la déviation réalisée dans les années 70 qui a coupé la propriété en deux.

**Une réflexion ancienne, pour répondre
à quels objectifs ?**

Les parcelles dont on parle sont aujourd'hui totalement enclavées. Elles ont donc perdu toute fonction pour n'être que de simples espaces de service, de dégagement. L'idée est de leur redonner une qualité d'aspect et d'usage à la hauteur de l'intérêt de l'emplacement, c'est-à-dire à la fois en plein centre et en lisière de la commune. Le terrain est en pente douce et il y a une covisibilité entre cette partie de la propriété et le village, à la fois sur la rue mais aussi dans la profondeur du parcellaire. On souhaite dégager des revenus de substitution et faire quelque chose qui réponde à des objectifs familiaux mais en même temps utile à la collectivité, en matière de logement traditionnel et d'offre touristique notamment. Concernant le logement, on a identifié dans l'étude préalable du PLU un déficit de petits collectifs. Un manque évident alors qu'on se trouve





dans un secteur privilégié, entre la Marne et la forêt, en centre-bourg, très près de Meaux, avec Paris à 30 mn depuis la gare de Trilport. En même temps Germigny-l'Évêque ne peut se développer qu'avec des projets ne pesant pas trop sur ses charges et compatibles avec un environnement de grande qualité.

De l'idée à l'esquisse, quelles étapes ?

Notre réflexion coïncide avec un moment particulier, celui de la transformation obligatoire du POS en PLU, ce qui favorise les réflexions. Evidemment on peut avoir des idées mais on n'est pas des professionnels. Les contraintes, les difficultés sont nombreuses. On a donc fait appel à un architecte après avoir eu un premier contact avec le CAUE77 qui nous avait encouragé à avoir une réflexion sur la programmation mais aussi sur la façon d'installer ce programme dans le parcellaire disponible, à proximité d'un bâtiment inscrit, ce qui suppose un minimum de précautions. Il fallait que ce soit un architecte avec lequel on puisse établir une relation durable, sensible à nos préoccupations, notre perception des lieux.

Quelles évolutions par rapport à votre programme initial ?

Monsieur Jean-Claude Semon nous a fait une proposition tenant compte des objectifs du POS, puisque le PLU n'est pas encore en place. Il nous a encouragé dans notre idée de réaliser, plutôt qu'un gros ensemble immobilier uniquement tourné sur le logement traditionnel, un programme mixte incluant des gîtes ruraux. Au vu de son analyse, de ses propositions, on a décidé d'avancer avec lui sur le projet. On a eu un premier contact avec la mairie de Germigny qui travaille parallèlement sur son PLU. Les choses en sont là avec l'objectif de faire coïncider les objectifs de chacun. La réflexion de Monsieur Jean-Claude Semon nous a fait changer totalement notre façon de voir, en proposant les zones de parking plutôt proches de la rue et en positionnant les surfaces construites davantage à l'intérieur de la parcelle. C'était une variante très contrastée et innovante par rapport à celle qu'on avait imaginé et qui a priori nous semblait mieux répondre à nos objectifs de sécurité et de visibilité de la propriété. Du même coup on s'est dit que ça remettait en cause une partie du programme, et qu'on pouvait même imaginer le répartir sur l'ensemble de la parcelle,

en jouant sur la profondeur, de façon à donner de la respiration à l'ensemble et éviter un aspect trop compact.

Comment appréhendez-vous le vis-à-vis entre les logements, les gîtes et le château ?

Pour l'instant on a encore un peu de mal à visualiser les propositions. On a besoin de temps et de documents graphiques complémentaires. Les esquisses ne sont pas définitives et il va falloir affiner, avec peut-être même une évolution de la programmation. La première étape, celle de la formulation et de la validation des premières intentions, nous semble franchie après une étude de marché plus approfondie pour finaliser et calibrer le projet.

Interview de Jean-Claude SEMON, architecte (Maîtrise d'œuvre : agence SEMON-VATIN)

Comment s'est faite la découverte du site, du programme ?

La surprise a été forte ; j'avais d'abord regardé le site sur internet, en vue aérienne, où on voit très bien le château et le parc. Au vu de ces images je me demandais vraiment comment il serait possible de travailler dans un site aussi beau, aussi maîtrisé. Mais en fait, quand on ouvre la porte, qu'on va vers le château, on voit le parc de façon très différente de l'image aérienne. Le parc est très bien dessiné, mais une qualité de dessin qui ne se découvre pas tout de suite depuis l'entrée. Ce n'est pas Versailles, ce n'est pas Vaux-le-Vicomte, j'ai retrouvé plutôt une ambiance rurale, ce qui me convenait parfaitement, j'étais moins intimidé. Ça m'a beaucoup plu. Les murs, la végétation, les volumes du château. Et puis il y a tout le reste, la relation à la rue, au village. Tout est charmant, accueillant, l'alignement d'arbres dans la descente vers l'église, l'auberge sur la place et les maisons au bord de la Marne. C'est très Proustien. Durant la première visite ce qui m'a aussi assez impressionné c'est la déclivité du terrain. Ça m'a tout de suite alerté sur les questions de VRD, les coûts qui en résultent.

Quelles premières réflexions, orientations ?

Les idées ne sont pas venues tout de suite, contrairement à d'autres situations. Vu la configuration du site, en général, la



première réaction d'un architecte est d'imaginer un immeuble en bordure de rue. C'est quasiment un réflexe. Et puis là, au contraire, c'est extrêmement difficile, principalement pour des problèmes de stationnement, à moins de faire un parking souterrain. J'ai fait une version sur ce principe mais elle ne marche pas, on en reparlera. Le principe d'un parking végétalisé au plus près de la rue a été le premier choix. Il est positionné derrière le mur de clôture, on ne voit pas les voitures, le paysage ne change pas. Ça évite de le faire plus haut dans la parcelle, ce qui obligerait à une route d'accès, des nuisances de toutes sortes. Une fois ce principe défini, on se met à cogiter, ça se brouille, ça évolue, et on commence à tracer, on organise le projet. On vient disposer les volumes bâtis entre le bouquet de verdure qui referme le parc au sud et la limite de propriété.

La question s'est posée alors de la répartition des logements et des résidences de loisirs. Est-ce qu'on mixe les deux, qu'est ce qu'on met devant ? Derrière ? Question posée par les volumétries aussi, l'idée étant de se rapprocher de celles déjà présentes dans le village. La question des clôtures m'a semblé importante aussi, qu'on peut faire en maçonnerie, en bois, avec des haies, tout un bel univers à dessiner. Et puis viennent les idées concernant le traitement du cheminement, de la venelle, qui continue vers le verger. De là vient l'idée de rejoindre la route qui marque la limite de propriété à l'ouest.

On est dans une situation très urbaine, très loin de ce qu'on pourrait appeler du mitage. Voilà les principales étapes de la réflexion.

Quelles évolutions à terme ?

On peut facilement imaginer un deuxième parking à l'extrémité de la venelle et faire en sorte que celle-ci devienne un passage public piéton. L'emprise foncière permet d'imaginer une telle évolution, ce qui enrichirait le réseau viaire du village et ouvrirait des promenades vers la partie ouest du territoire communal.

Quelles solutions pour faire cohabiter le château et ce nouvel ensemble bâti ?

La demande du Maître d'ouvrage était : pas de vue directe sur le château depuis les logements, ne pas boucher la vue et avoir des volumes attractifs, en correspondance avec l'identité villageoise. En même temps mon souci aussi était de donner aux futurs habitants des vues, un ensoleillement aussi optimisés que possible.

Pourquoi une autre version ?

Effectivement, il y a une deuxième version avec un immeuble positionné à l'alignement sur rue, avec un parking souterrain. Mais c'est une version qui n'est pas du tout adaptée à la situation. Architecturalement il est possible de faire quelque chose de très réussi, avec des lignes très pures, des verrières, etc. Mais économiquement ça ne tient pas la route. La version avec les volumes répartis de part et d'autre de la venelle dans la pente me semble être à la bonne échelle, ça s'inscrit dans une logique villageoise. Je propose simplement d'enrichir le tissu existant, de se fondre dedans. Cela m'évoque un lotissement que j'ai fait à Seine-Port il y a 30 ans. Aujourd'hui, il est complètement intégré.



Table d'appoint, 1932.
Chaise longue, bouleau lamellé-collé cintré, sangles, 1937.

Comment va évoluer la réflexion ?

On en est au stade de l'esquisse. On peut y consacrer quelques heures ou beaucoup plus. Ce qui compte c'est un ressenti, celui du Maître d'ouvrage. On commence à parler prix. Il y a la part de rêve et puis la réalité du marché, les coûts, de VRD, de construction, les conditions de financement, les règles du PLU, etc. Ce qui compte c'est de rendre les choses possibles, concrétiser les idées. L'architecte est là pour ça, accompagner le client tout au long du processus.

Synthèse du projet

Descriptif proposé par le Maître d'œuvre,
SEMON-VATIN Architectes

Esquisse 1

C'est un projet qui intègre au mieux les contraintes du terrain. Sa configuration ne permet pas une grande optimisation du stationnement. Il est proposé de limiter le coût du parking sécurisé en l'implantant tout de suite le long de la rue Saint-Fiacre, derrière le mur d'enceinte. Un cheminement piétonnier relie ce parking à ce que l'on pourrait appeler « le hameau ». Celui-ci se décline en un petit collectif en deux volumes reliés entre eux par une passerelle au premier étage. Passé cette passerelle, les gîtes s'implantent à la façon des ruelles existantes du village, dans le prolongement des clôtures. Ce dispositif offre à chaque gîte un lieu de vie en duplex complété par un petit jardin. L'ensemble est étudié dans un souci d'intimité et d'ensoleillement. La réceptivité obtenue est de 10 à 12 logements pour le collectif, plus 4 gîtes, soit au total 14 à 16 logements.

Esquisse 2

Elle est plus ambitieuse, en construisant un parking situé en partie sous le collectif du « hameau », ce qui autorise davantage de logements. Ce dispositif permet également la construction de cinq à six logements le long de la rue Saint-Fiacre, avec leur parking privé en rez-de-chaussée. Comme dans l'esquisse 1 on accède au « hameau » par un cheminement piétonnier. Ce cheminement est complété par une voirie d'accès au parking enterré. Ce collectif, autorisé par les règles du PLU (douze mètres de hauteur au faîçage, soit rez-de-chaussée + un étage + combles) peut accueillir entre 16 et 18 logements et 4 gîtes. La réceptivité obtenue est de 16 à 18 logements pour le collectif (logements sociaux), plus 4 gîtes, et 5 à 6 logements en accession rue Saint-Fiacre, soit au total 25 à 28 logements. ■

À voir

Derniers jours Alvar Aalto. Architecte et designer

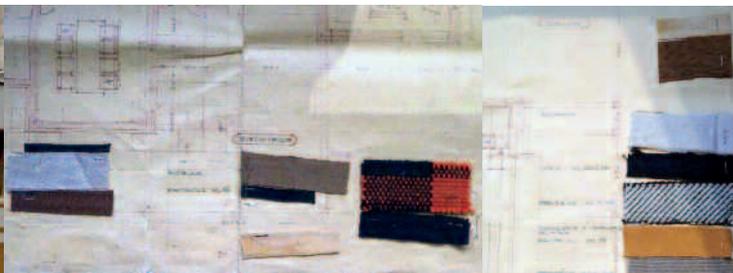
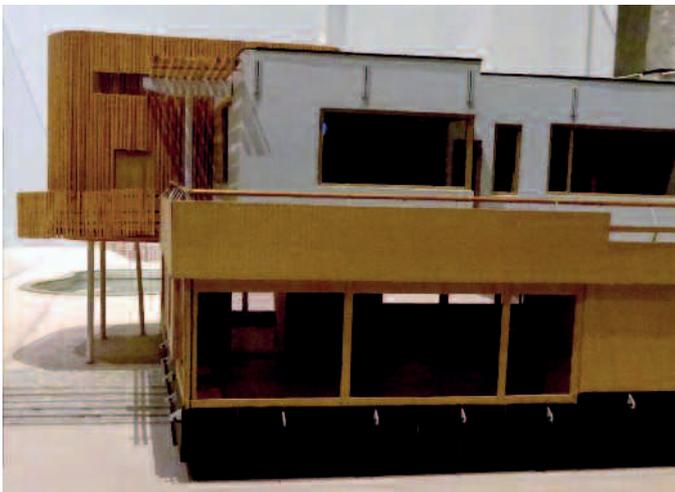
Jusqu'au 1^{er} juillet. Cité de l'architecture et du patrimoine,
1, place du Trocadéro, Paris XVI^e. www.citedelarchitecture.fr

Selon la notice de l'exposition « *Alvar Aalto est le représentant majeur d'un modernisme à visage humain* ». Ayant participé à plus de 500 projets répartis dans 18 pays sa production concerne tous types de programme, équipements municipaux et culturels, villas privées, pavillons d'exposition, sites industriels, immeubles de bureaux, etc. Dans nombre de ces réalisations, Aalto a conçu le mobilier, les luminaires, les textiles, devenant des œuvres d'art totales.

On peut admirer dans l'exposition la maquette de la villa Mairea qui donne un bon aperçu d'un des chefs-d'œuvre de Aalto, par son architecture et son aménagement intérieur : « *Considérée comme l'une des œuvres les plus abouties de l'architecte, la villa Mairea manifeste la maîtrise atteinte dans le traitement et la combinaison expressive des matériaux : façades de teck et de pin, revêtements en céramique, parquets en charme, gaines en osier, composent une suite d'espaces harmonieux.* »

La notion d'humanité est sans doute ce qui rend ses projets aussi grands, attachants, intemporels. Ils échappent ainsi aux défauts d'une esthétique sans finalité, froide et donc vite démodée. Un exemple, le sanatorium de Paimio (1933) où quelques-unes des contraintes qu'Alvar Aalto s'est donné en terme de confort ne sont pas encore devenues des standards (silence total des lavabos et des écoulements d'eau par exemple...). Même souci de confort





Plan des échantillons de tissus pour l'ameublement (villa Louis Carré, Bazoches-sur-Guyonne, Yvelines, 1957).

Détail de la maquette de la villa Mairea, 1933.

Architecture : tout prévoir... et rater l'essentiel

« Il m'est arrivé, quand j'étais professeur, d'avoir à écouter la présentation par un étudiant de son projet de diplôme. Il s'agissait d'un hôpital pour enfants. Le candidat, dans ce cas, n'avait pas tenté de résoudre l'ensemble du problème à partir d'un unique moyen subsidiaire, mais de plusieurs. Le calcul des pas a occupé une demi-heure de son exposé, en plus du besoin d'espace des enfants en fonction de leur âge, de l'angle de la lumière selon les différents types de fenêtres, de la facilité d'entretien des surfaces, etc. Toutes choses utiles en soi, à condition de demeurer des éléments subordonnés au but principal, mais qui n'ont pas suffi, en l'occurrence, à créer un tout fonctionnel et un milieu accueillant pour l'homme. Une fois que notre étudiant a eu fini de décrire toutes ces méthodes et de présenter pour chacune les dispositions techniques retenues, je n'ai pas pu m'empêcher de demander : N'auriez-vous pas malgré tout oublié au moins une possibilité ? Comment le bâtiment et les enfants malades qu'il héberge réagiraient-ils si un lion sauvage entraît d'un bond par une fenêtre ? Les dimensions sont-elles adaptées à une telle situation ? ».

Discours à l'Académie de Finlande, 3 octobre 1955

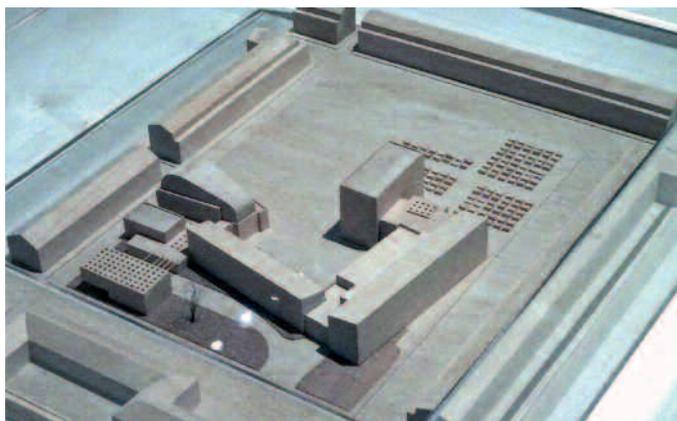
éléments de notre cadre de vie, est le véritable signe d'une civilisation » 1955.

Cette ambition, son enseignement, ont marqué toute une génération d'architectes, celle qui a participé à la planification des villes finlandaises de l'après-guerre jusqu'à aujourd'hui, depuis la grande échelle du projet urbain jusqu'au détail des équipements, des espaces publics. Un enseignement qui atteindra la France en 1950 avec une exposition consacrée à Alvar Aalto à l'école des Beaux-Arts de Paris et un numéro spécial de la revue l'Architecture d'aujourd'hui. Une influence qui aurait pu marquer le début d'une autre voie possible pour le mouvement moderne, mais restée inaudible dans la production de masse qui s'est mise en place alors.

Une influence, une ambition qui pourrait encore être d'actualité mais reste toujours aussi improbable, empêchée par une surchère réglementaire ou programmatique qu'Aalto n'a cessé de dénoncer avec un humour décapant (voir encadré).

Des textes, des interviews à relire pour se rafraîchir les idées et y croire encore quand commence la lecture des obligations, des interdictions, des considérations et recommandations diverses qui cadennassent le projet dans son détail avant que l'architecte ait tracé le moindre trait. ■

Maquette pour le centre-ville d'Avesta, 1944.



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de Seine-et-Marne
27 rue du Marché – 77120 Coulommiers
Tél. : 01.64.03.30.62 – Courriel : caue77@wanadoo.fr
Site web : www.caue77.fr
Conception graphique et réalisation : Juliette Tixador
juliettetixador@free.fr

Cette lettre est envoyée par mail et en version papier en édition restreinte. Pour la diffuser plus largement, merci de nous adresser par mail vos suggestions de destinataires.

pour les objets du quotidien, le mobilier. Ils doivent être faciles à produire, à déplacer, à entretenir. (La même idée va servir de fil conducteur à un autre scandinave, Ingvar Kamprad fondateur d'Ikea, qui va la mettre en œuvre dans sa production de meubles à partir de 1943).

Pour répondre aux défis de la reconstruction après guerre Aalto fait la promotion de la standardisation. Il conçoit de très nombreux modèles de maisons préfabriquées en bois, sur des principes modulaires.

Les préoccupations de Aalto dépassent largement l'architecture, le mobilier, les assemblages de maisons, ou les sites industriels ; la conception doit englober tout le territoire et les éléments qui le composent : *« la création d'un équilibre entre tout ce qui nous entoure, villes, villages, axes de circulation, nature et autres*



Soirée « La magie des arbres »

Le 30 juin 2018, Parc culturel de Rentilly-Bussy-Saint-Martin, une projection, suivie d'un débat, avant de sillonner les allées du parc à la lumière des torches et autres lampes frontales... Rendez-vous pour découvrir *L'intelligence des arbres*, film tiré du best-seller *La vie secrète des arbres*. Puis, une fois la nuit tombée, l'arboriste forestier du CAUE 77 vous guidera pour une découverte nocturne inédite du parc de Rentilly. ■

Assemblée générale du CAUE77

Le 11 septembre à 17 h à la Fédération Française du Bâtiment d'Ile-de-France à Dammarie-les-Lys avec l'exposition « Construire en chanvre » réalisée par le PNR du gâtinais Français et le Conseil régional de l'ordre des architectes. ■

Visite des Pépinières de Vieux-Champagne

Le 13 septembre à Vieux-Champagne, le CAUE77, en collaboration avec Thibault Compin – Directeur des Pépinières de Vieux-Champagne et le Conseil Horticole d'Ile-de-France, vous invite à la visite des Pépinières. Visite ouverte à tous. Inscription obligatoire. RV à 14 h à la pépinière pour un café d'accueil. ■



Les enfants du patrimoine

Le vendredi 14 septembre. Depuis 2003, cette manifestation offre la possibilité à tous les élèves franciliens d'explorer la diversité et les richesses culturelles de leur région. À l'occasion d'une journée exceptionnelle, organisée chaque année la veille des journées européennes du patrimoine, de nombreux partenaires se mobilisent pour qu'ils bénéficient d'un programme d'activités adaptées et gratuites. ■



Seine-et-Marne Couleur jardin

Du 26 mai au 24 juin 2018, les jardins de Seine-et-Marne s'ouvrent au public. Ouvertures exceptionnelles de jardins privés, animations spécifiques... Toute l'actualité des jardins est disponible sur le site Internet du CAUE77 : www.77couleurjardin.com ■

Visite des Pépinières fruitières Guillaumet-Meilleray

Le 19 juin 2018 à 14 h 30 le CAUE77, en collaboration avec Michel Guillaumet – Directeur des Pépinières Guillaumet – et le Conseil Horticole d'Ile-de-France, vous invite à la visite des Pépinières Guillaumet.

Cette visite commentée par le pépiniériste a pour but de montrer la gamme d'arbres et d'arbustes produite et d'apporter des informations sur les caractéristiques botaniques et sur les spécialités de chacun des végétaux ainsi que de présenter les techniques de production.



Des praticiens seront à votre écoute pour répondre à vos questions et des fiches conseils seront distribuées aux participants. Visite ouverte à tous. Inscription obligatoire. RV à 14 h à la pépinière pour un café d'accueil. Inscriptions sur www.arbres-caue77.org ■



Visite du FCBA cité Descartes à Marne-la-Vallée.



Journées du patrimoine

Samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018, 35^e édition des Journées européennes du patrimoine.



Le dimanche 16 septembre : lecture du paysage à Saint-Thibault des Vignes lors d'une balade contée organisée par la Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire dans le cadre de l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale. ■



Nature en ville

Le 20 septembre, Maintenir et développer la place de l'arbre en ville – Formation.

Dans le cadre du cycle annuel régional « Nature en ville », cette journée organisée en Seine-et-Marne par le CAUE77 aura pour objectif de considérer l'arbre comme un atout pour construire la ville, d'intégrer ses besoins physiologiques et de favoriser sa gestion sur le long terme.

Inscription auprès de : contact@caue-idf-fr ■

Nature en ville

Le 4 octobre, Protéger et gérer le patrimoine arboré – Formation.

Cette dernière journée du cycle organisée en Seine-et-Marne par le CAUE77 aura pour objectif de découvrir les outils réglementaires permettant de protéger les arbres, d'aborder la mise en place d'une politique de l'arbre en ville, et de rencontrer des gestionnaires.

Inscription auprès de : contact@caue-idf-fr ■

Balade en forêt

Dimanche 16 septembre en matinée, balade en forêt, en partenariat avec la ville de Trilport, dans le cadre de la seconde édition URBANATUREL. ■



Un bus pour la filière bois

Samedi 21 septembre toute la journée, « Un bus pour la filière bois » en partenariat avec la ville de Trilport.

Visite du FCBA cité Descartes, d'une opération de construction bois à Marne-la-Vallée.

Découverte de la scierie Roëser à Crécy-la-Chapelle. Rencontre avec un propriétaire forestier sur un site de production.

Pour mémoire à l'attention des scolaires de la ville de Trilport : **lecture de paysage** (en semaine 30). ■

